



LA QUÊTE OÙ VA-T-ELLE ?



PUIS JE AIDER FINANCIÈREMENT MA PAROISSE ?



COMBIEN VAUT LE VATICAN ?



BUDGET ? AUDIT DANS MA PAROISSE ?

## L'EGLISE & L'ARGENT :

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR !

<b>Est-ce que les biens de l'Église sont l'objet d'une information publique ?</b>	
<b>En France, depuis 1923, le fondement juridique est l'association diocésaine que l'évêque préside. A l'inverse du droit de l'Église, le droit français ne reconnaît pas l'existence légale des paroisses. Les comptes de l'Association Diocésaine de Pontoise, intégrant les comptes paroissiaux sont certifiés par un commissaire aux comptes chaque année, publiés et déposés en préfecture</b>	
<b>Y a-t-il un trésorier qui gère les entrées, les sorties, le surplus ?</b>	
<b>Il existe un économiste Diocésain et, dans chaque paroisse un Trésorier au sein d'un Conseil économique présidé par le curé</b>	
<b>Quel est le revenu mensuel d'un prêtre ?</b>	
<b>Salaire : la moitié du SMIC (=640 €) versé par l'évêché+ 375 € d'offrande des messes célébrées à une intention particulière Soit un total de 1015 €</b>	
<b>De quoi vivent les prêtres ? combien reçoivent-ils par mois ?</b>	
<b>La somme de 1015 € ci dessus auquel s'ajoute un logement de fonction</b>	
<b>Les prêtres ont-ils les moyens de leur mission ?</b>	
<b>Comme dans une activité professionnelle, le prêtre utilise les moyens habituels (bureaux, ordinateurs, documentation...) dont la qualité dépend de la richesse de la paroisse Les frais exposés pour la mission sont remboursés</b>	
<b>Combien coûte la formation d'un séminariste ?</b>	
<b>12.950 € par an</b>	
<b>Qui est propriétaire des églises ? des chapelles ?</b>	
<b>Depuis 1905, les communes sont propriétaires des églises (et du contenu existant)ainsi que des presbytères et doivent en assumer les charges du propriétaire. Le curé en est "l'affectataire". Les édifices construits depuis 1905 sont à la charge des diocèses. A St Leu, l'église est communale, la chapelle Notre Dame et le centre St Gilles sont propriété du diocèse</b>	
<b>Est-ce que la commune ou le gouvernement participe à la rénovation de l'église ?</b>	
<b>Le plafond de l'église ayant subi de graves désordres, le propriétaire assume sa responsabilité mais le coût des travaux étant très élevé pour le budget de la commune, elle a fait appel au Conseil Général pour le subventionner.</b>	
<b>Combien faudrait-il d'argent pour rénover notre église ?</b>	
<b>Le montant des travaux est lourd si l'on en juge par leur durée et les échafaudages. Cette information qui ne concerne qu'indirectement la paroisse puisqu'elle est à charge de la commune est publique et disponible en mairie. La première tranche s'élève à</b>	
<b>Quelles sont les dépenses d'entretien et des travaux en cours et qui les finance ? (la commune ?)</b>	
<b>Les travaux et l'entretien de l'église sont à la charge de la commune. Le nettoyage est à notre charge</b>	
<b>A quoi sert St Leu Extension ?</b>	

<b>St Leu extension est une association dont l'objet est l'immobilier. Elle a permis, en son temps la construction de la Chapelle Notre Dame et du Centre St Gilles puis a cédé ces bâtiments à l'association diocésaine mais en continuant d'assumer les charges du propriétaire</b>	
<b>A quoi sert l'argent pour St Leu extension ?</b>	
<b>Principalement assumer l'entretien des bâtiments Centre St Gilles, Chapelle Notre Dame et Maison de Jeanne.</b>	
<b>La quête sert-elle à payer l'électricité, la femme de ménage, les fleurs,? Est-ce suffisant ?</b>	
<b>Seules les quêtes effectuées à la fin de la messe sont affectées à une dépense annoncée. Les dépenses générales dont celles citées ici, sont réglées par l'ensemble des ressources</b>	
<b>L'Église a-t-elle des prêts ?</b>	
<b>Des emprunts sont contractés par l'Association Diocésaine pour financer les constructions d'église nouvelles ou de salles(actuellement environ 4 millions d'€)</b>	
<b>A qui va l'argent du Denier de l'Église ?</b>	
<b>Le Denier est une quête de solidarité entre tous les chrétiens du Val d'Oise, instituée pour donner à tous les prêtres de toutes les paroisses ainsi qu'à l'évêque le même salaire . En fait, elle ne couvre que 80% du besoin. Il est donc demandé aux paroisses , en fonction de ses ressources, une contribution pour couvrir les frais centraux de laquelle on prend les 20% manquant. La centralisation de la collecte du Denier au niveau de l'association diocésaine permet aux donateurs de déduire fiscalement leurs dons. C'est un grand avantage pour le donateur par rapport au don qu'il peut faire à la quête</b>	
<b>Où va l'argent de la quête ?</b>	
<b>Voir ci-dessous</b>	
<b>Quelle est la répartition des quêtes (paroissiales, obsèques, baptêmes, mariage) entre la paroisse, les prêtres, le diocèse ou autres ?</b>	
<b>La solidarité interparoissiale a pour but de faire contribuer les paroisses aux dépenses communes du diocèse à la mesure de leurs ressources. Il y a des paroisses très pauvres qui ne contribuent pas et doivent même être aidées. Chaque paroisse verse en solidarité 25% de ses ressources "ordinaires" (quêtes du dimanche, offrandes pour les baptêmes, les mariages et les obsèques) ainsi que 25% des excédents des recettes sur les dépenses</b>	
<b>Est-il possible d'avoir plus de transparence entre l'argent de la paroisse et du diocèse pour le denier du culte et les quêtes ?</b>	
<b>la répartition des ressources entre diocèse et paroisse a été indiqué ci-dessus. Les comptes des paroisses sont établies suivant des principes comptables stricts, audités par le diocèse et contrôlés par un commissaire au compte. Bien sûr les comptables paroissiaux ne sont pas tous des professionnels et des formations continues sont nécessaires pour atteindre le niveau exigé mais le niveau atteint est satisfaisant. Les comptes simplifiés de la paroisse sont donnés une fois par an à la messe et repris dans la feuille d'assemblée. La trésorière de la paroisse se tient à disposition de tous ceux qui souhaitent des détails ou des explications</b>	

<b>Pourquoi et où va l'argent pour les intentions de prière ?</b>	
L'Église associe souvent un tronc aux lieux de prière consacrés à la dévotion à un saint. Les sommes recueillies sont, la plupart du temps destinés aux nécessiteux. L'Église souhaite ouvrir le cœur de celui qui demande une grâce et incite au partage avec les plus démunis. A St Leu, il n'existe pas de tels troncs. La vente de cierges pour accompagner et prolonger la prière relève de la même démarche : les sommes ainsi obtenues sont un des revenus de la paroisse. En ce qui concerne les intentions de messe, voir ci dessous	
<b>Question sur les quêtes des baptêmes et mariages ?</b>	
Les sacrements sont gratuits. Mais les dépenses existent. L'Église invite à y participer par une offrande qui prend en compte notamment les charges permettant d'assurer la préparation mais aussi les charges générales de la paroisse puisque c'est l'existence même de la paroisse qui permet ces célébrations.	
<b>Pourquoi payer quand on demande une messe pour des défunts ?</b>	
St Paul disait "le prêtre doit vivre de l'autel", ce qui signifiait qu'il devait pouvoir consacrer tout son temps à sa mission. Là encore le sacrement est gratuit. Le montant est indicatif 15 € et on n'enverra pas l'huissier à celui qui ne paye pas. Cette offrande est personnellement versée au prêtre qui célèbre à raison d'une seule offrande par messe et dans la limite de 25 par mois. Dans le cas fréquent où il est demandé que la messe soit célébrée le dimanche, notamment par commodité de déplacement de la famille, les intentions sont alors évoquées le dimanche et les différentes messes célébrées plus tard par un prêtre de la paroisse ou par un autre prêtre du diocèse par solidarité entre eux.	
<b>A quoi sert l'argent des offrandes lors des obsèques ?</b>	
L'offrande de la famille est incluse dans la facture des pompes funèbres (160€) et entre dans les recettes générales de la paroisse, la quête effectuée pendant la cérémonie est ajoutée aux offrandes pour intention de messe	
<b>Que doit-on donner pour une cérémonie ?</b>	
Nous venons de le dire, les dépenses existent. : Combien donner ? deux critères : l'un à la mesure de la fête (entre 5 et 10% ?) ou un montant indicatif 100 € pour un mariage et 70€ pour un baptême.	
<b>Pourquoi a-t-on supprimé la quête systématique de la fin de la messe ?</b>	
Chaque dimanche, nous entrons dans l'offrande du fruit de la terre et du travail des hommes en donnant à la quête. A la fin de la messe, il peut nous être proposé une participation aux grandes causes de l'Église (les Chantiers inter-diocésains,, les vocations et séminaires, le Denier de St Pierre pour les besoins du Vatican, etc...) ou pour des besoins précis et locaux (la conférence St Vincent de Paul, St Leu Extension, le renouvellement des carnets de chant) les quêtes à la sortie de l'église existent donc mais ne sont pas systématiquement chaque dimanche.	
<b>Y a-t-il des communications entre diocèse riches et plus modestes ?</b>	
Pour construire les nouveaux lieux de culte les diocèses de Pontoise, Versailles, Evry et Meaux se sont regroupé. Chaque diocèse conserve la moitié de sa propre collecte et verse l'autre à une caisse commune. Voir aussi notre participation au denier de St Pierre	
<b>Certaines communautés religieuses sont très riches (dans Paris...) Y a-t-il une participation financière de celles-ci pour les petites paroisses ?</b>	

<p>A côté de la structure territoriale il existe des ordres religieux apostoliques ou contemplatifs. Ils sont indépendants de l'évêque sur le plan financier. Ils ont donc leurs biens et leur finances qu'ils gèrent en fonction de leurs objectifs. La richesse de l'Église mesurée à l'importance de ses biens mérite une remarque : combien vaut St Pierre de Rome ? Cet édifice n'a aucune valeur vénale. Comme Notre Dame de Paris. Beaucoup d'œuvres immobilières n'ont pas de valeur marchande. Ainsi, à Paris des terrains où vivent des congrégations religieuses appartiennent à l'État (depuis Louis XIV pour certains) ou sont des zones non constructibles (espaces verts ou</p>	
<p>Quelle est la participation du Vatican à notre paroisse (en argent) ?</p>	
<p>Loin de recevoir de l'argent de Rome, le diocèse envoie chaque année une participation financière à Rome pour le fonctionnement général de l'Église et surtout pour venir en aide aux diocèses des pays du Sud. A fortiori notre paroisse ne reçoit rien. Une quête, est effectuée chaque année aux portes de l'église pour le "denier de St Pierre"</p>	
<p>Je me pose plus de questions sur les richesses du Vatican qui dit-on est l'état le plus riche. Ne pourrait-on pas distribuer ces richesses. Être riche n'est pas condamnable mais l'usage que l'on fait de l'argent. Je ne sais pas répondre lorsque la question m'est posée et</p>	
<p>Le Vatican assure d'une part (la principale), le financement des activités au service de l'Évangile et, d'autre part, le fonctionnement central de l'Église qui, pour rester indépendante, a pris en 1929, par accord avec l'Italie, la forme d'un État de 48 hectares : la Cité du Vatican. Sur un budget d'environ 200 millions €, le résultat est excédentaire en 2006 de 2,4 millions € après 3 années déficitaires (-9,7 millions € en 2005). Ce que nous avons dit sur les richesses culturelles de l'Église valent pour les "richesses du Vatican"</p>	
<p>J'ai confiance en ce diocèse. Le Vatican ? en fait-il autant ?</p>	
<p>Depuis quelques années le Saint Siège (= gouvernement de l'Église) publie ses comptes certifiés par des "réviseurs internationaux. et publiés dans la presse</p>	
<p>Où va l'argent de l'Église ? Je souhaite que les pauvres soient aidés avec celui-ci.</p>	
<p>Suivant en cela l'injonction évangélique, l'Église demande de pratiquer l'aumône envers les pauvres, éventuellement à travers les organismes qu'elle a créés (CCFD) ou qu'elle promeut (Secours Catholique...). C'est un devoir pour tout chrétien. Il doit faire vivre aussi son Église. Elle-même, l'Église ne vit que d'aumônes. Il n'est pas question qu'elle devienne riche. Elle vit au jour le jour. Si elle a quelques réserves, c'est pour faire face aux remboursements d'emprunt ou pour équilibrer les périodes de faibles ressources. Elle n'accumule pas ! Les disponibilités du diocèse ne représentent que quelques mois de ressources. Le chrétien a donc ce double devoir : son attention au plus pauvre et sa participation à la mission de l'Église par sa personne et son partage.</p>	
<p>A qui va l'argent de la quête pour la Conférence de Saint-Vincent de Paul ?</p>	
<p>Aux aides en espèce ou en nature que la Conférence donne aux personnes qu'elle visite à St Leu</p>	
<p>Pourquoi les pauvres donnent-ils plus que les riches ?</p>	
<p>Je ne sais pas si le fait est avéré et s'il s'appuie sur une étude de comportement et de motivation. Quoi qu'il en soit, la "généralité" importe peu pour aider à ma décision personnelle. Le Christ m'interpelle: "et toi, qu'as-tu fait de ton argent ?"</p>	